

## SEANCE DU 07 MAI 2018

Le sept mai deux mille dix-huit à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 27 avril 2018, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

**Présents** : Chantal Harel, Rachel Réault, Sophie Fagot, Anne-Marie Girard, Romuald Lecoq, Denis Pouliquen, Olivier Pellicant, François Riou, Stéphane Quillevere, Alexandre Campagne, Michel Le Gall.

**Absentes excusées** : Nathalie Pichot qui donne pouvoir à Michel Le Gall, Anyvonne Lostanlen.

**Secrétaire de séance** : Sophie Fagot

Le compte-rendu de la réunion du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1/Modifications des statuts de la CCPL D2018-05-001**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau qui ont été votées en conseil communautaire par délibération en date du 27 mars 2018.

Monsieur le Maire indique que ces modifications concernent :

- la prise de compétence obligatoire GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- la prise de compétence habitat suite à l'évolution de périmètre du Syndicat Mixte du Léon Scot/PLH qui assurait jusqu'alors cette mission. Il s'agit principalement des opérations d'amélioration de l'habitat et de promotion des dispositifs d'aide associés. Dans ce cadre, Daphné Dumesnil, agent du Syndicat Mixte du Léon en charge de ce dossier a intégré au 1<sup>er</sup> mai la CCPL. Elle secondera également la personne qui actuellement est en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

### **2/ Travaux de voirie**

-Route de Kermat : les plans ont été validés par un architecte paysagiste. Le dossier n'est pas finalisé pour le moment.

- Côté Kerpont : dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, la STURNO titulaire du marché avec le SDEF, recueille les autorisations nécessaires auprès des riverains. Le chantier concernant l'interconnexion et le renforcement du réseau d'eau potable a été attribué, les travaux devraient débuter prochainement.

- Amendes de police : Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet d'aménagement qui pourrait être présenté pour la répartition des amendes de police relative à la circulation routière. Il propose de prolonger les travaux prévus route de Kermat, à savoir le busage du fossé en direction de Melchenec, afin de permettre la réalisation d'un passage pour piétons.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour cette opération. **D2018-05-002**

### **3/Subventions 2018 D2018-05-003**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission finances s'est réunie et a étudié l'ensemble des demandes de subventions qui ont été déposées.

Associations	Subvention accordée
Enclos en musique	250
Donneurs de sang	30
Croix rouge	50
Anciens combattants	250
AS Domicile	150
Prévention routière	20
Société de chasse	250
SPREV	1400
ABVE	20
FNATH	20
Association 7 Calvaires	1500
Orgues en Finistère	40
ART	50
Cantine St Jo	7000
APEL St Jo	3100 (21.5*144 élèves)
CAL	35.073,59 (délibération du 1/12/2017) + CEL + 2100 (animateur foot)
Présence écoute	50
Banque alimentaire	50
Vie libre	50
Secours catholique	65
Restos du cœur	65
Amicale de l'enclos	390
Nids de frelons asiatiques	300 (30€ * 10 nids)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, décide du versement des subventions suivantes pour l'année 2018.

#### **4/ Tableau des emplois D2018-05-004**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Un recalibrage de l'emploi d'un agent des services techniques est nécessaire suite à avancement de grade possible (dans l'attente des résultats de l'examen professionnel), Monsieur le Maire expose les différentes modifications à apporter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois.

#### **5/ Jurés d'assises**

Le nom de Kathy MANAC'H domiciliée 23 route de la Gare est tirée au sort parmi la liste d'électeurs de la Commune.

#### **6/ Questions diverses**

-courrier de M et Mme Jean CROGUENNEC : après avoir rappelé aux membres du Conseil le courrier qui leur a été transmis en copie, Monsieur le Maire indique que des projets de division de lots sont en projet à Restvez. Il convient donc d'attendre l'aboutissement de ces dossiers avant de démarrer des travaux de réfection de voirie. Concernant l'électricité, des travaux sont inscrits au niveau du SDEF, mais des retards importants sont constatés.

-courrier de M Stéphane PICHOT : après avoir rappelé aux membres du Conseil le courrier qui leur a été transmis en copie, Monsieur le Maire indique que le grillage appartient à la commune et les talus appartiennent aux riverains. Il propose de redresser le grillage, en précisant que la Commune n'a aucune obligation de le changer.

#### **-SDEF : D2018-05-005**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des propositions de travaux sur l'éclairage public faites par le SDEF.

- recherche et suppression de câble Route de Kermat : 5.000€ HT (participation communale : 100%).
- rénovation d'armoire avec mise en place d'horloge astronomique : 1.500€ HT (participation communale : 750 €).
- changement de lanternes : 3.800 € HT (participation communale : 2.300€ HT).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à 13 voix pour, autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à ces propositions.

-Halte- garderie/ maison des associations : Monsieur le Maire informe le conseil que la visite de la PMI a été reportée à fin mai. Des solutions de réaménagement de l'espace seront proposées.

-Inauguration du CIAP : elle aura lieu le 18 mai prochain.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h50.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN  Absente excusée	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT  Absente excusée qui donne pouvoir à Michel LE GALL	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE	Rachel REAULT	